

La charte des associations animatrices d'abbayes cisterciennes

Jean-François Leroux *

In France, more than one hundred associations devote themselves to the restoration and animation of Cistercian sites and monuments. In so doing, they acknowledge the growing interest that scholars and local historians as well as the general public are taking in the Middle Ages and particularly in the Cistercian world. These associations never own the sites they are in charge of.

The diversity of their actions, often linked to their diverse relationships with the owners, deserves notice, inasmuch as the abbeys are in different states of preservation - some are in ruins and some have been completely restored - and the sites do not benefit from the same protection. From 1988 on, several associations have decided to share their common experience, their modes of financial intervention and their administrative difficulties. In april 1993 they drew up the «Charter of Cistercian Abbeys». A «Cistercian Abbey Circuit» should link them, enabling tourists to follow a route through sites and landscapes which often keep alive the mythical environment of the self-sufficient monastery.

Il n'existe aucun recensement - officiel ou officieux - des associations françaises et européennes dont la raison d'être est liée à l'existence d'une ancienne abbaye cistercienne ou de l'une de ses dépendances significatives (grange, forge, moulin, maison de ville, etc.). Mais on sait qu'il en existe plus de cent pour la seule France et qu'il y en aura davantage encore demain compte tenu du nombre considérable de sites cisterciens qui subsistent, qui méritent défense et illustration et dont la mise en valeur peut répondre à l'intérêt croissant que manifestent pour l'époque médiévale, et particulièrement pour l'univers cistercien, les chercheurs universitaires, les historiens locaux, comme

le grand public. La relation à un site cistercien, cela va de soi, est l'élément commun à toutes les associations mais c'est souvent le seul. Leurs objectifs et leurs activités se révèlent, après enquête, très différents les uns des autres. Cela tient d'abord à la diversité des statuts juridiques des sites qui ont mobilisé les associations. Cela tient bien souvent également à la grande différence quantitative et qualitative des patrimoines cisterciens existant sur ces sites.

Aucune association n'étant propriétaire d'un site cistercien, on ne peut que souligner l'importance que revêt pour elles le statut du propriétaire. Personne morale ou physique, il est l'interlocuteur quasiment obligatoire. Or, on rencontre toutes les catégories possibles de propriétaires.

* Membre de l'Académie d'Architecture,
Président de la Charte des abbayes cisterciennes, France.

Et d'abord l'État, ce qui n'est jamais simple et toujours différent selon les affectations de domanialité, puisqu'il faut distinguer par exemple :

- l'Etat-Culture (avec la CNMHS), comme au Thoronet ou à Silvacane ;
- l'Etat-Justice, comme à Clairvaux ;
- l'Etat-Agriculture (avec l'ONF), comme à Vauclair ou à Rieurette.

On rencontre aussi des Collectivités locales :

- le département, comme à Noirlac ou à l'Epau ;
- la commune, comme à Pontigny.

Des personnes morales diverses possèdent aussi des abbayes historiques. Naturellement, il peut s'agir des Cisterciens eux-mêmes :

- l'Ordre de la Stricte Observance comme à Cîteaux ;
- ou l'Ordre de la Commune Observance comme à Sénanque.

Mais on trouve aussi :

- des institutions caritatives comme l'Armée du Salut à Fontaine-Guérard ou les Petits Frères des Pauvres à La Prée ;
- une association diocésaine comme à la Busnière-sur-Ouche ;
- et même un Comité d'entreprise, comme celui de Solvay à Auberive.

Il y a enfin de nombreux propriétaires privés en SCI ou en copropriété, en indivision ou en propriété directe, mais avec plusieurs modes d'occupation possible : résidence principale, résidence secondaire, exploitation agricole, exploitation hôtelière, etc.

De plus, il faut souligner que dans chaque catégorie de propriétaires, on trouve toutes les attitudes possibles à l'égard du patrimoine que les associations cherchent généralement à défendre et toutes les attitudes possibles à l'égard des associations elles-mêmes. L'hostilité devenue assez rare mais toujours existante chez certains pro-

priétaires vis-à-vis de leur propre patrimoine - comme naguère à Fontmorigny - avant l'heureuse situation qu'on connaît aujourd'hui - va naturellement de pair avec une hostilité aux associations. Mais les propriétaires qui rénovent et entretiennent ne favorisent pas forcément l'essor d'associations susceptibles de relayer leurs actions auprès de la population locale, voire de participer à l'animation de leurs patrimoines. L'idéal est évidemment le plein accord entre propriétaires et associations quand les propriétaires ont suscité l'association branchée sur leur domaine. Heureusement, ce type de situation se généralise.

A cette variété des propriétaires et de leurs attitudes, s'ajoute la diversité considérable des états de conservation des bâtiments historiques et de l'importance même de ce patrimoine. Les enquêtes faites montrent que les associations - sans fonds propres importants faute de subventions significatives et régulières, mal armées pour mobiliser des financements exceptionnels - interviennent assez peu pour la rénovation des patrimoines. Mais l'animation culturelle qu'elles entreprennent presque toutes, quand elles ont droit d'accès aux propriétés, est très dépendante de l'état et de l'importance des bâtiments. Les concerts et les expositions, qui constituent une sorte de plate-forme minimale d'intervention des associations, ont besoin de locaux accueillants au niveau du confort et réglementaires au niveau de la sécurité. Cela constitue des obligations que les associations ne peuvent remplir que très partiellement un nombre limité de fois chaque année car ce type d'action est toujours financièrement très lourd (cachets des artistes, assurances des œuvres exposées, etc.). Nicolas d'Andoque a montré, d'expérience, que la fonction d'animation culturelle des associations ne peut prendre une dimension économique avec budget important et

création d'emplois que si la bonne conservation et la qualité d'un patrimoine important ou d'un site prestigieux permettent à une association de disposer, grâce au nombre des visiteurs qui le fréquentent, d'un « produit touristique » qui permet de dépasser le stade artisanal de l'intervention associative traditionnelle, faite surtout de bénévolat, et où la passion supplée le plus souvent une compétence empirique. Peu d'associations entrent dans cette catégorie des 20 000 visiteurs par an minimum.

La diversité des fonctions et des activités des associations apparaît encore au niveau de la défense des sites.

Défense intellectuelle d'abord. Nombre de sites cisterciens importants seraient restés dans l'oubli le plus total sans la réaction de quelques associations. Il s'avère que les rapports entre nos associations et l'Université sont plutôt rares, les chercheurs étant encore assez peu sur le terrain et les animateurs des sites cisterciens n'ayant pas forcément une vocation d'historiens.

Mais il y a des exceptions. Et puisque nous sommes dans un colloque d'historiens, spécialement organisé au cœur d'un espace cistercien, je pense qu'il faut rappeler l'apport des manifestations intellectuelles qui eurent lieu naguère à Clairvaux ou à Flaran, ou celles qui ont lieu régulièrement à Léoncel. Certaines associations prennent même le risque non négligeable de publications scientifiques.

A propos de l'histoire cistercienne, on peut avancer l'idée que les associations qui interviennent dans ce domaine, compte tenu de leur recrutement, intègrent peut-être davantage que les universitaires, la dimension spirituelle dans l'analyse des sociétés religieuses. A l'inverse, elles sont sans doute plus tentées par l'hagiographie qui aboutirait à déconsidérer leurs travaux si elles n'y prenaient pas garde. Et il ne faudrait pas non

plus que la légitime référence spirituelle, vienne à gommer le temps historique qui a suivi les deux grands siècles cisterciens puis celui qui s'est déroulé depuis la Révolution. Le représentant de Clairvaux que je suis peut attester de l'exceptionnel intérêt historique de l'histoire de Clairvaux aux XIX^e et XX^e siècles et de son pouvoir de réflexion sur la condition humaine.

Autre défense, celle de l'intégrité du patrimoine cistercien quand il est attaqué non seulement pas l'usure du temps - ce qui est le lot de tous les bâtiments historiques - mais aussi par la désinvolture des hommes. La difficulté est spécifique car l'espace cistercien à protéger, et nous sommes au cœur de ce thème, comprend des bâtiments plus un domaine. Trois ministères au moins sont en cause : Culture, Environnement et Équipement. Et il faut intervenir au niveau des Monuments historiques mais aussi des Sites, c'est-à-dire de deux législations différentes. La décentralisation a accru la difficulté, car les élus locaux subissent la pression permanente de ceux qui souhaitent une protection accrue des sites et de ceux qui veulent s'y soustraire.

Alors, nombre d'associations sont obligées d'intervenir dans les groupes de travail des POS, de faire recours contre certaines décisions administratives, voire - comme à Signy l'Abbaye en ce moment - d'intervenir en justice pour obliger une municipalité à dialoguer sur la mise en valeur d'un domaine cistercien.

A ce sujet, on peut conclure que la protection des bâtiments historiques, entreprise de longue date, est importante, mais en ce qui concerne la protection des sites un travail considérable reste à entreprendre : Clairvaux illustrera ce propos puisque le Val d'Absinthe, qui accueillit saint Bernard en 1115, n'est toujours pas protégé après dix ans de péripéties administratives. Mais

l'association finira par gagner car elle assure une permanence dans sa revendication.

On retrouve donc, en ce qui concerne nos associations, la problématique générale de toutes les associations qui interviennent dans le domaine culturel ou de l'environnement. Courroies de transmission qui assurent des liaisons parallèles aux structures politiques ou sociales officielles, elles sont plus ou moins bien reçues puisqu'elles peuvent, selon les cas, éclairer ou faire de l'ombre, médiatiser ou dénoncer, ou pire encore pour certaines institutions - se substituer aux «compétences».

A ce stade, il n'est pas inutile de mener une courte réflexion d'ordre sociologique sur le développement extrêmement récent des associations liées à l'univers cistercien. L'examen des dates de création des associations permet de constater que la grande majorité d'entre elles n'existait pas en 1980, notre «ancêtre» étant peut-être l'association de Valloires, qui naquit en 1922. Il y a dix ans, un tel colloque n'aurait compté que des professionnels universitaires, lesquels auraient d'ailleurs été encore bien néophytes sur l'histoire économique-religieuse du Moyen Age.

Je me souviens avec nostalgie - mais évidemment sans regret - de l'isolement de ceux qui entreprirent les premières recherches d'ethno-histoire. Jeune étudiant travaillant sur le terrain à la recherche de la sidérurgie de Clairvaux, dans les années 1950, dans la ligne de Bertrand Gille et de Robert Fossier et participant parallèlement aux études ethnologiques alors toutes nouvelles de Georges Henri Rivière, quel aurait été mon bonheur d'être dans une mouvance «porteuse» comme aujourd'hui.

Il y a évidemment un faisceau de raisons qui expliquent la création depuis dix ans de cette centaine d'associations liées à des sites cisterciens. Et d'abord l'essor des études

médiévales des universitaires et leur médiatisation par des professeurs illustres comme Georges Duby.

Mais aussi l'impact de publications moins scientifiques mais séduisantes comme les ouvrages de la collection Zodiaque des moines bénédictins de la Pierre-qui-Vire qui contribuèrent à une certaine mode jouant en faveur de l'art roman. Sans oublier la littérature romanesque qui s'est emparée avec succès de l'histoire médiévale.

Plus profondément, il y a certainement quelques raisons secrètes qui expliquent l'attrait nouveau de l'univers cistercien : n'incarne-t-il pas d'une manière quasi mythique les valeurs d'une ruralité de perfection alors que nous vivons les difficultés d'une urbanisation croissante ? Le monastère cistercien et ses granges matérialisent aussi une sorte de rêve perdu d'un faire-valoir direct autarcique - presque écologique - qui s'oppose au travail en miettes du monde moderne. L'utopie de l'abbaye au milieu de son terroir cultivable et entouré de ses forêts immenses, régie par un ordre immuable, n'était-elle pas déjà à la base de l'essor cistercien au début du XII^e siècle ? Nous ne pouvons ignorer ces mobiles et il convient certainement que les associations y répondent dans le respect de la raison et de la recherche de la vérité.

L'existence de la Charte qui réunit depuis 1988 les associations animatrices d'abbaye cisterciennes - et aussi les propriétaires qui ont même vocation d'animation - est évidemment une retombée du mouvement d'intérêt que je viens de décrire.

Au départ, quatre associations : Pontigny, Vauluisant, Fontmorigny et Clairvaux, exprimèrent le désir de se rapprocher pour mettre en commun leurs expériences d'animation, leurs modes d'intervention sur le plan financier, leurs difficultés administratives. Elles souhaitaient aussi programmer

des visites réciproques pour mieux comprendre la spécificité cistercienne qui les réunissait et les différences qui justifiaient leur autonomie. La liaison avec *Cîteaux*. *Commentarii cisterciences* devait assurer un contact permanent avec la recherche historique cistercienne.

Chaque année depuis 1988, une réunion de la Charte ainsi constituée a permis de mieux connaître un site cistercien et d'accueillir de nouvelles associations. Lors de la réunion de 1992, vingt-sept associations étaient représentées et plus de cinquante associations avaient exprimé leur souhait d'adhérer. Elles seront davantage en 1993.

La Charte prévoyait expressément que chaque association conserve son autonomie de gestion et qu'aucune obligation ne puisse lui être imposée.

Sans conseil d'administration, ni secrétariat permanent, ni cotisation, ni bulletin, ni siège social, la Charte a néanmoins accru considérablement le nombre des correspondants qui la composent. Au-delà de la réunion annuelle de concertation et sans réduire la liberté de ses membres, elle doit désormais mettre en place une structure commune minimale.

Cela va à l'encontre du contrat d'origine qui était une assurance contre toutes les déviations possibles qui guettent toujours les associations de terrain, la Charte ne pouvant être détournée d'une absolue neutralité politique, économique et religieuse.

Il faudra pourtant se donner les moyens d'agir comme un véritable groupe de pression, comme un lobby, ne craignons pas les mots, pour assurer la protection des sites et développer ce qui correspond au minimum qui nous réunit, c'est-à-dire la liaison à des sites cisterciens.

La Charte a donc l'objectif de mettre en place une *Route des abbayes cisterciennes* en liaison, si celle-ci le veut bien, avec la

CNMHS. Un logo spécifique, une carte touristique, un «routier» des abbayes sont à créer et nous avons commencé à le faire.

La prochaine réunion de la Charte aura lieu à Fontenay le 17 avril 1993 avec un ordre du jour qui comportera le problème même de son avenir mais qui est aussi l'avenir d'une cinquantaine d'associations représentant quelque 500 000 visiteurs par an. Associations qui découvrent sur le terrain la réalité historique que les chercheurs approfondissent et parfois aussi la spiritualité, comme le labeur des hommes, qui peuplent les vestiges de ces lieux de mémoire.